



SNCF RÉSEAU DIRECTIONS TECHNIQUES

NOTATION D'APTITUDE COMPLÉMENTAIRE (NAC)

QUELS RÉSULTATS ?



La commission concernant la NAC s'est déroulée le 12 novembre dernier. Les délégués UNSA ont défendu au mieux vos intérêts. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) nous interdit de diffuser les listings de notations et de divulguer certaines informations.

UN PREMIER CONSTAT

La délégation UNSA regrette que la NAC ne prenne pas en compte les postes vacants sur les directions techniques. Nous demandons que les offres que la direction considère comme « permanentes » soient estampillées « offres permanentes » dans Station C.

CONCERNANT LES CADRES

Les délégués de commission de notation UNSA demandent que le statut soit appliqué lors des exercices de notations et plus précisément en ce qui concerne les agents tenant des postes de classe supérieure à la leur. Les agents respectant les critères repris à l'article 11 du chapitre 6 du statut doivent bénéficier des mesures de cet article sans autre condition. Nombreux sont les agents qui, sur diverses absences de leurs collègues, prennent les missions correspondant à un poste de classe supérieure sans pour autant avoir la reconnaissance légitime et attendue lors des notations (y compris en NAC). Les délégués UNSA demandent qu'une attention particulière

soit portée aux cas des agents avec double LPA pour respecter la cohérence.

EN CHIFFRES

74 CLASSES EN 2024, 82 EN 2023 & 99 EN 2022

En raison de six départs de l'entreprise (retraite, démissions, etc.) et de neuf promotions, nous avons pu réattribuer :

- **4 positions** sur le niveau 2 de la classe 8 ;
- **4 positions** sur le niveau 2 de la classe 7 ;
- **1 position** sur le niveau 2 de la classe 6 ;
- **5 positions** sur le niveau 2 de la classe 5 ;
- **1 position** sur le niveau 2 de la classe 4.

CE QUE L'UNSA VOUS RAPPELLE

Outre le comité de carrière de juin, des COCA supplémentaires peuvent être planifiés en cas de besoin tout au long de l'année, y compris en cette fin d'année 2024. Nous invitons les agents au statut ainsi que les contractuels à prendre contact dès à présent avec leur manager et / ou le CK afin de faire un point sur leur évolution de carrière. N'hésitez pas à évoquer à nouveau le sujet lors de l'EIA et de l'annoter en conséquence. Vos délégués UNSA restent à votre disposition pour toute autre information.

